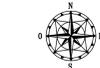
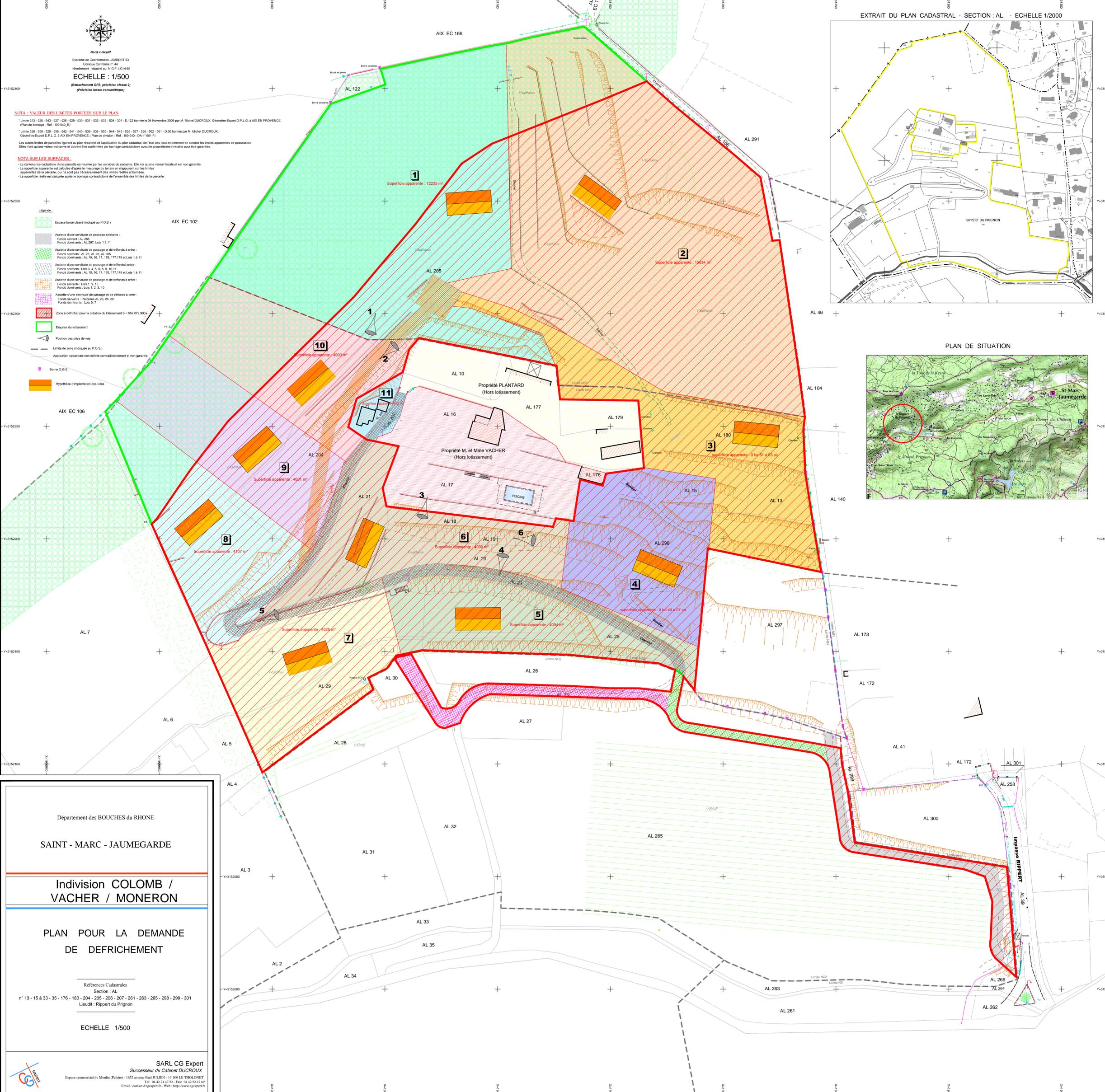
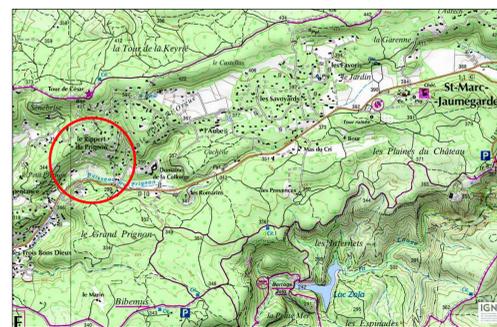


PLAN DE SITUATION



Nord indicatif
Système de Coordonnées LAMBERT 93
Contour Conforme n° 44
Nivellement : national au N.G.F. I.G.N 69
ECHELLE : 1/500
(Précision locale centimétrique)

NOTA - VALEUR DES LIMITES PORTÉES SUR LE PLAN
* Limite 213 - 528 - 543 - 527 - 526 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 301 - D.122 bornée le 04 Novembre 2009 par M. Michel DUCROUX, Géomètre-Expert D.P.L.G. à AIX EN PROVENCE. (Plan de bornage - Réf. : 109 040/B)
* Limite 528 - 559 - 525 - 558 - 542 - 541 - 540 - 539 - 538 - 555 - 544 - 545 - 535 - 537 - 536 - 562 - 561 - D.36 bornée par M. Michel DUCROUX, Géomètre-Expert D.P.L.G. à AIX EN PROVENCE. (Plan de division - Réf. : 109 340 - DA n° 601/F)
Les autres limites de parcelles figurant au plan résultent de l'application du plan cadastral, de fait des lieux et prennent en compte les limites apparentes de possession. Elles n'ont valeur indicative et doivent être confirmées par bornage contractuelle avec les propriétaires voisins ou être garanties.
NOTA SUR LES SURFACES
* La superficie cadastrale d'une parcelle est fournie par les services du cadastre. Elle n'a qu'une valeur fiscale et est non garantie.
* La superficie apparente est calculée d'après le mesurage du terrain en s'appuyant sur les limites apparentes de la parcelle, qui ne sont pas nécessairement des limites réelles et bornées.
* La superficie réelle est calculée après le bornage contractuelle de l'ensemble des limites de la parcelle.

- Légende :**
- Espace boisé classé (indiqué au P.O.S.)
 - Assiette d'une servitude de passage existante :
Fonds servient : AL 265
Fonds dominant : AL 297, Lots 1 à 11
 - Assiette d'une servitude de passage et de tréfonds à créer :
Fonds servient : AL 23, AL 28, AL 265
Fonds dominant : AL 10, 16, 17, 176, 177, 179 et Lots 1 à 11
 - Assiette d'une servitude de passage et de tréfonds coloré :
Fonds servient : Lots 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11
Fonds dominant : AL 10, 16, 17, 176, 177, 179 et Lots 1 à 11
 - Assiette d'une servitude de passage et de tréfonds à créer :
Fonds servient : Lots 1, 9, 10
Fonds dominant : Lots 1, 2, 3, 10
 - Assiette d'une servitude de passage et de tréfonds à créer :
Fonds servient : Parcelles AL 23, 28, 36
Fonds dominant : Lots 5, 7
 - Zone à défricher pour la création du lotissement S = 0ha 07a 90ca
 - Emprise du lotissement
 - Position des prises de vue
 - Limite de zone (indiquée au P.O.S.)
 - Application cadastrale non définie contractuellement et non garantie.
 - Borne O.G.E.
 - Hypothèse d'implantation des villas

Département des BOUCHES DU RHONE

SAINT - MARC - JAUMEGARDE

Indivision COLOMB / VACHER / MONERON

PLAN POUR LA DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Références Cadastres
Section : AL
n° 13 - 15 & 33 - 35 - 176 - 180 - 204 - 205 - 206 - 207 - 261 - 263 - 265 - 298 - 299 - 301
Lieu-dit : Rippert du Prignon

ECHELLE 1/500

SARL CG Expert
Successesseur du Cabinet DUCROUX
Espace commercial du Moulin (Paletto) - 1652 avenue Paul JULIEN - 13 100 LE THOLONNET
Tél. : 04 42 21 47 52 - Fax : 04 42 52 47 69
Email : contact@cgexpert.fr - Web : http://www.cgexpert.fr
REF : 53 705.3 - le 27 Avril 2015